

## Procès-verbal de séance Séance du 24 septembre 2024

L'an 2024 et le 24 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE sous la présidence de CARDOSO David, Maire

**Présents** : M. CARDOSO David, Maire, Mmes : COUSIN Linda, DENIS Sonia, LEMONNIER Marie, LETORT Karine, LETURGEON Karine, SEITE Bettina, MM : GUEDON Jean-Luc, LEMOINE Eric, LENORMAND Rémy, PARMENTIER Marc, ROUSSILLON Sébastien

**Excusé ayant donné procuration** : M. BRUNEAU Christophe à Mme LETORT Karine, M. HOUDAYER Paul à M. GUEDON Jean-Luc, Mme LOQUER Sonia à Mme COUSIN Linda

### Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12

**Date de la convocation** : 20/09/2024

**Date d'affichage** : 20/09/2024

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme LETURGEON Karine

### Objet(s) des délibérations

- ❖ **2024 046** : Renouvellement convention de partenariat avec La Poste
- ❖ **2024 047** : Modification du règlement de la salle des Chardonnerets
- ❖ **2024 048** : Budget primitif de la commune : décision modificative n°2
- ❖ **2024 049** : Lancement de l'opération du Programme logements seniors
- ❖ **2024-050** : Programme logement seniors : dénomination du lotissement – dénomination d'une voie publique

Approbation du Procès-Verbal de séance du 27 août 2024 :

Ni retour ni commentaire, approbation du Procès-verbal à l'unanimité des élus présents.

**Ajout d'une délibération à l'ordre du jour** : Programme logement seniors : dénomination du lotissement – dénomination d'une voie publique

**Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal** :

Pas de commentaire ou d'observation de la part des élus présents.

### **Renouvellement convention de partenariat avec La Poste**

**réf : 2024-046**

La convention de partenariat avec La Poste arrive à échéance le 11/07/2024.

Dans le cadre du nouveau Contrat de Présence Postale qui régit le partenariat entre La Poste, l'Association des Maires de France et l'Etat, une nouvelle convention a été signée avec les caractéristiques suivantes :

- La durée de la convention peut être fixée librement entre 1 et 9 ans non reconductible, selon votre souhait.
- L'accessibilité horaire minimum de l'agence Postale Communale est fixée à 12h
- L'offre de service est élargie, pour répondre aux besoins des citoyens. Cette activité déclenche une rémunération complémentaire à partir du 1er euro réalisé.

- un outil de formation à distance plus accessible est mis en place
- Une rémunération valorisant l'activité est instaurée

La convention reste éligible à une indemnité forfaitaire actuelle. Avec cette nouvelle convention, un dépassement de cette rémunération est possible si l'activité dépasse le montant forfaitaire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :**

- Accepter les termes de la convention pour la gestion d'un point de contact, la poste agence communale pour une durée de 9 ans,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention
- TRANSMETTRE les éléments nécessaires pour le versement de l'indemnité compensatrice forfaitaire mensuelle.

La convention sera mise à jour à réception de cette délibération.

Pour : 15 contre : 0 abstentions : 0

#### **Modification du règlement de la salle des Chardonnerets réf : 2024-047**

##### **Gestion différenciée des espaces verts :**

Les conditions générales de location de la salle des Chardonnerets ne sont pas assez précises quant à l'entretien des espaces verts.

Il est proposé au Conseil municipal de modifier le règlement notamment l'article 4 comme suit : *Les extérieurs engazonnés ne font pas partie de la location, à l'instar des autres espaces verts communaux, une gestion écologique préservant la biodiversité y est mise en œuvre. ».*

**Le Conseil municipal, ainsi informé, et après en avoir délibéré décide :**

- De modifier le paragraphe de l'article 4 tel qu'indiqué ci-dessus à compter 1<sup>er</sup> octobre 2024.

Pour : 15 contre : 0 abstentions : 0

#### **Budget principal de la commune : Décision modificative n°2 réf : 2024-048**

Vu l'instruction budgétaire M57,

Le Maire expose que les études effectuées en 2023 et 2024 dans le cadre du projet de rénovation énergétique de l'école ayant été suivies de travaux, il convient d'intégrer les montants aujourd'hui enregistrés au compte 203 (frais d'études) aux compte 231 (constructions) pour permettre notamment la récupération du FCTVA sur le prochain exercice.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

		BP avant DM	DM	BP après DM
Recettes d'investissement Chapitre 041 Article 203	Frais d'études	50 000.00	6000.00	56 000.00
Dépenses d'investissement Chapitre 041 Article 231	Constructions	50 000.00	6000.00	56 000.00

Pour : 15 contre : 0 abstentions : 0

**Lancement de l'opération du programme Logement séniors  
réf : 2024-049**

- Vu la délibération 2023 047 autorisant le projet d'implantation d'habitats séniors sur la commune dans le cadre d'un programme de logements séniors.
- Considérant le choix du maître d'œuvre dans le cadre de la viabilisation à la charge de la commune pour ce qui concerne ce projet ;
- Considérant la validation du projet d'implantation par la commune, Mayenne Habitat ainsi que le technicien des Bâtiments de France,

**EXPOSÉ :**

Le Maire rappelle que Mayenne Habitat a proposé à la commune d'implanter quatre logements dans le cadre d'un programme logements séniors, ce qui a été validé en juin 2023.

Le maire propose au Conseil municipal d'approuver le lancement de l'opération dont la réalisation s'échelonnera sur plusieurs années selon le calendrier prévisionnel suivant :

- Septembre 2024 : Dépôt Permis d'Aménager
- Novembre 2024 : lancement consultation des entreprises dans le cadre de la viabilisation du terrain
- Printemps 2025 : début des travaux de viabilisation
- Après la première phase des travaux de viabilisation (Début 2025) dépôt PC par Mayenne Habitat
- Début 2026 : Commencement des travaux par Mayenne Habitat pour 14 mois
- Printemps 2027 : Livraison des logements

Le montant prévisionnel des travaux de viabilisation est estimé à 100 500€ HT soit 120 600€ ttc. Le montant prévisionnel des travaux concernant le parking est 36 500€ HT soit 49200€ TTC.

La première phase de ce projet consistera à déposer le Permis d'aménager ainsi qu'à publier une consultation des entreprises pour la partie travaux. Le montant de la consultation estimé dépasse le seuil des délégation consenties au Maire dans le cadre de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales. En revanche ce montant estimé est inférieur au seuil de procédure formalisée.

L'attribution des marchés se fera par délibération du Conseil municipal.

**DELIBERATION :**

**Le Conseil municipal, ainsi informé, et après en avoir délibéré décide :**

:

- De valider le lancement de cette opération pluriannuelle.
- D'autoriser le Maire, ou son représentant, à publier le marché ;
- D'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents liés aux appels d'offres (*hors attribution*)

Pour : 15 contre : 0 abstentions : 0

**Programme Logement séniors : dénomination du lotissement - dénomination d'une voie publique**  
**réf : 2024-050**

- Vu l'article L2121-29 DU Code Général des Collectivités Territoriales
- Considérant la jurisprudence du Conseil d'Etat, 19 juin 1974, M. Broutin.

**EXPOSÉ :**

Monsieur le Maire rappelle que selon la jurisprudence, s'il appartient au conseil municipal de choisir par délibération le nom à donner aux rues et aux places publiques, il ne peut, en revanche, légalement délibérer sur la dénomination des voies privées (Conseil d'Etat, 19 juin 1974, M. Broutin).

La dénomination des voies communales, est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L.2213-28 du CGCT aux termes duquel "Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles".

Monsieur le Maire diffuse au Conseil municipal un plan permettant d'apprécier la voie publique à dénommer.

Monsieur le Maire propose que le lotissement où seront implantés les logements séniors soit dénommé « Lotissement de la Bellangerie » et que la voie publique desservant ce futur lotissement soit dénommée : Le Clos de la Bellangerie.

**DELIBERATION :**

**Le Conseil municipal, ainsi informé, et après en avoir délibéré décide :**

- D'adopter la dénomination ci-dessus
- D'annexer le plan permettant d'apprécier les limites de cette voie.
- Charge le Maire d'accomplir les formalités afférentes.
  
- Pour : 15 contre : 0 abstentions : 0

**Complément de Procès-verbal**

**Compte rendu de commissions :**

**Commission communication (Bettina SEITE) :** Travail réalisé sur le Petit parnéen de fin d'année pour une sortie le 1<sup>er</sup> week-end d'octobre. Le dernier délai de validation est le 30 septembre voire le 1<sup>er</sup> octobre. La prochaine réunion aura lieu le 10 décembre à 20h. Une réflexion est menée sur un potentiel jeu pour les périodes de Noël dans Parné sur Roc, probablement un jeu de piste.

**AG APE (Karine LETURGEON) :** Lors de cette Assemblée générale, 16 parents étaient présents. Il y a 6 départs cette année. L'association compte 30 membres actifs. L'organisation est ainsi : 2 co-présidents, 2 co-secrétaires et 2 co-trésoriers. Le bilan financier est de 6000€ de recettes et 4500 € d'investissements (barnums...). Le résultat est de 2278€ de bénéfice sur l'année. Les projets ont été présentés à savoir vente de chocolats, de sapins, participation aux sorties, carnaval au mois de mars, souffle du roc le 04 mai, fête de l'école le 29 juin (à envisager sur le terrain de foot car cela a été apprécié cette année). L'after aura lieu le 04 juillet dans un lieu qui reste à définir.

Demande de l'association concernant le matériel et leur souhait de le stocker à nouveau dans le garage. La commune ne s'y oppose pas mais pas avant la fin des travaux de rénovation de l'école.

**AG Run in Roc (Karine LETURGEON)** : 22 personnes étaient présentes lors de cette assemblée générale. Election du bureau avec un seul changement concernant le trésorier. Le rapport moral et le rapport financier ont été présentés avec un bénéfice de 938.83€. L'association compte 39 adhérents de 27 à 69 ans aussi bien en loisirs qu'en compétition. La cotisation est de 15€ par an. Le bilan des sorties sportives et des projets pour les prochaines courses a été fait. En projet : l'acquisition de nouveaux maillots avec de nouveaux sponsors, l'organisation d'un évènement pour développer la notoriété de l'association. Demande pour un panneau pour mettre les infos concernant l'association.

### **Informations diverses :**

#### **Point Ressources Humaines (Bettina SEITE) :**

- Arrêt de Catherine MORIN jusqu'au 16 mars, Samuel a accepté de la remplacer jusqu'à cette date
- Demande de mutation d'Anaïs BAMAS vers la commune de Changé au 1<sup>er</sup> octobre 2024

**Point travaux école (Eric LEMOINE)** : Dans le bâtiment garderie, la phase de peinture n'avance pas aussi vite que ce qui avait été prévu car l'entreprise a mis une seule personne sur le chantier. Dans le bâtiment école, la salle informatique a été déménagée. Les travaux ont commencé concernant l'isolation extérieure ainsi que la mise en place de la VMC double flux. Concernant les vacances de la Toussaint, les travaux continueront concernant l'isolation par l'extérieur.

**Point travaux clocher église (David CARDOSO)** : Réunion de chantier qui a eu lieu le 13 septembre. Démontage du plancher au niveau de la tribune, une porte provisoire a été installée pour la durée des travaux L'échafaudage a été monté en 2 jours. Le panneau de chantier n'est pas encore installé sur lequel seront indiqués les financeurs et l'explication des travaux avec des croquis. Proposition d'organiser une visite aux élus, David va se renseigner pour voir si c'est réalisable.

**Projet de mise en place d'un Relais Petite Enfance (Karine LETURGEON et Bettina SEITE)** : Rencontre David et Bettina avec Bernard Bourgeois, maire de Loiron-Ruillé, vice-président Laval Agglo ainsi que Mme BOYAVAL chargée démission à Laval agglo et Elodie PIRON de la CAF en mairie de Parné et deuxième rencontre à Forcé avec Annette CHESNAIS (Bettina, Karine et Marlène)

Relais Petite enfance (RPE) : structure pour accompagner les Assistantes Maternelles et les familles.

Pour résumer, 7 communes ne sont pas couvertes par un RPE, dont Parné. Afin de faire fonctionner un RPE, il faut 1 ETP pour 56 ASMAT (à horizon 2027). L'idée est de réfléchir sur une mise en œuvre. Parné serait plutôt favorable, Forcé est intéressée aussi, avec souci de proposer de la proximité. Concernant Entrammes, ils attendent le retour des questionnaires envoyés aux assistantes maternelles de sa commune. Financement de la CAF (29 000 € pour un temps plein, avec un bonus sur des missions renforcées, avec CTG (Convention Territorialisée Globale) financement 12 500 €/ETP créé + fonds publics = environ 20% à répartir sur les communes.

Questionnaire de Laval Agglo envoyé aux assistantes maternelles de Parné sur Roc, nous sommes en attente de leurs retours

**Vernissage Peintres dans la Cité (David CARDOSO)** : Celui-ci a eu lieu le samedi 22 septembre avec la présence d'élus, de peintres avec un pot convivial servi en extérieur. David remercie les personnes qui ont participé. 35 tableaux sont exposés. Prix du jury remis à Mme Schiltz, peinture faite à Parné et prix du public remis à Franck Pasty, peinture faite à Parné.

**Journée du Patrimoine (David CARDOSO)** : représentation des Rigolettos à 14h30 sous la pluie. Jacques NAVEAU a remplacé Didier MARTEAU pour les visites

#### **Dates à retenir**

- Vendredi 22 novembre à 18h30 : fleurissement
- Dimanche 24 novembre : repas des aînés
- Vendredi 06 décembre : repas des agents/élus
- Samedi 07 décembre à 10h30 : plantations « une naissance un arbre »
- Samedi 07 décembre : lancement des lumières et feu d'artifice
- Dimanche 08 décembre : Marché de Noël de l'AJP
- Vendredi 10 janvier à 20h : Vœux du maire

- 18/19/24/25/26 janvier : représentation théâtre
- Samedi 08 février : soirée du foot
- Samedi 29 mars : carnaval
- Dimanche 04 mai : souffle du Roc
- Samedi 31 mai : fête de la pêche

**Dates commissions**

- Finances : lundi 09 décembre à 19h00 (bilan des travaux et préparation BP 2025)
- Subventions : jeudi 06 février à 20h00
- Finances : mardi 11 mars à 20h : préparation BP

**Dates conseils municipaux :**



- Mardi 21 janvier
- Mardi 25 février (subventions/comptes administratifs)
- Mardi 25 mars (vote budget 2025°)
- Mardi 22 avril
- Mardi 20 mai
- Mardi 01 juillet

**Questions diverses :**

Marie LEMONNIER questionne David sur l'état de financier de l'épicerie. David lui répond que c'est mieux mais que néanmoins cela reste fragile et que la mairie ne détient pas de document budgétaire et comptable de l'épicerie.

Marie LEMONNIER demande quelles sont les dates pour les prochains chantiers argent de poche. Bettina lui répond que pour le moment les plannings ne sont pas encore réalisés et qu'elle travaille dessus.

**ÉMARGEMENTS**

ELUS	FONCTION	ÉMARGEMENT
CARDOSO David	Maire	
Karine LETURGEON	Secrétaire de séance	

Séance levée à : 22h43

En mairie, le 24/10/2024  
 Le Maire  
 David CARDOSO

